

Arrêté 2026-005 – interdiction de circuler rue du Canal – Blainville-sur-Orne

1/ Portion de la rue du Canal interdite (trait rouge) :



2/ Déviation : trait jaune (rue de la Mer et au nord de la rue du Canal)



Fait à Saint-Contest, le 21 janvier 2026

Pour le Président du Syndicat Mixte et par délégation

Le Directeur Général

Philippe DEISS